

## Violences policières : une vraie condamnation, enfin !

Le 8 mars 2024 a été rendu le verdict dans l'affaire Geneviève Legay, du nom de notre camarade retraitée d'ATTAC 06 qui avait été grièvement blessée en 2019 suite à une violente charge policière lors d'une manifestation des Gilets jaunes à Nice. Le commissaire qui avait donné l'ordre de la charge violente a été condamné pour « *faits de complicité de violence par personne dépositaire de l'autorité publique* » à 6 mois de prison avec sursis. Toutefois, cette condamnation ne sera pas inscrite à son casier judiciaire.

Malgré la légèreté de la peine du fait qu'elle est une peine délictuelle et non criminelle, cette condamnation demeure aujourd'hui exceptionnelle. D'autant plus qu'elle a été difficile à obtenir, les autorités en place localement ayant tout tenté pour que le procès n'ait même jamais lieu. Finalement, l'affaire a été dépaysée et c'est le tribunal correctionnel de Lyon qui a prononcé la condamnation. Rabah Souchi, le commissaire condamné, a en tout cas tout fait pour s'exonérer de ses responsabilités et faire peser la faute sur ses subordonné·es.

**L'Union syndicale Solidaires se félicite que la justice condamne enfin le donneur d'ordre de ces violences intolérables.** Même si le commissaire Souchi a fait appel, elle est un démenti flagrant des déclarations gouvernementales, de MM Darmanin et Macron qui s'enferment dans le déni de ces violences systémiques voire les légitiment. Notamment Emmanuel Macron qui, à l'époque des faits, conseillait à Geneviève la « *sagesse* » et d'adopter « *un comportement responsable* ». Après avoir condamné le responsable de ces violences, la justice devrait également s'interroger sur les responsabilités des boutefeux politiques qui protègent la brutalité policière face aux mouvements sociaux. Le fait que le maire de Nice Christian Estrosi recrute le condamné dans sa police municipale démontre bien l'ampleur de cette irresponsabilité, par delà la provocation à se situer du côté des violents.

**Cette décision est un encouragement à lutter contre les violences de la force publique dont le but est d'empêcher l'occupation de l'espace public par les révoltes sociales.** Car il reste à l'évidence beaucoup à faire, à commencer par faire confirmer cette peine en appel avec inscription cette fois au casier.

**Elle est un appui pour ne plus craindre de manifester dans l'espace public. Elle est aussi un sérieux avertissement aux policiers violents et à leurs donneurs d'ordre impunis. Une petite éclaircie en ces temps sombres pour la démocratie.**